

# NOTICE EXPLICATIVE

# Convention d'adhésion et d'habilitation au service en ligne SIDECAR Web Transporteurs routiers établis dans un autre État de l'Union européenne

# Procédure à suivre avant d'accéder à SIDECAR Web

#### 1 – <u>Créer un compte personnel sur le site douane.gouv.fr :</u>

Toute personne qui souhaite utiliser le service en ligne SIDECAR Web doit au préalable créer un compte personnel sur le portail douane.gouv à l'adresse suivante : <u>douane.gouv.fr/mon-compte/creer</u>

Cliquez <u>ici</u> pour accéder à la page du site douane.gouv détaillant les étapes de création d'un compte personnel. Vous pouvez également utiliser un compte que vous avez déjà créé pour un autre service en ligne.

#### 2 – <u>Rattacher une entreprise au(x) compte(s) personnel(s) créé(s) :</u>

Sur votre espace personnel, vous pouvez rattacher à votre compte personnel l'entreprise que vous dirigez ou qui vous emploie. Cette étape permet à la douane de vous identifier en tant que professionnel.

Cliquez ici pour accéder à la page du site douane.gouv détaillant les étapes de rattachement d'une entreprise.

ATTENTION : si vous n'avez encore jamais déposé de demande de remboursement partiel de la TICPE en France, vous devrez rattacher votre société à votre compte utilisateur <u>après</u> le renvoi de votre convention signée par le bureau de douane de Lesquin, puis l'en informer.

#### 3 - <u>Remplir et signer la convention d'adhésion et d'habilitation au service en ligne SIDECAR Web :</u>

Toutes les rubriques de cette convention sont expliquées dans la présente notice.

#### 4 – <u>Adresser la convention correctement remplie et signée au bureau de douane de Lesquin,</u> <u>accompagnée d'un extrait du registre du commerce et des société (K-bis) :</u>

Soit par courriel à :

tipp.ue-lille@douane.finances.gouv.fr

Soit par courrier à : Bureau principal des douanes de Lille Lesquin Pôle TIC/PE/UE 198 rue Descat – CRT1 CS 20309 59 813 LESQUIN Cedex

FRANCE

#### 5 – <u>Après réception et contrôle de sa recevabilité, la convention vous sera renvoyée signée par le bureau</u> <u>de douane de Lesquin, soit par mail soit par courrier.</u>

#### 6 – <u>Dès réception de la convention signée par le bureau de Lesquin, vous pouvez vous connecter à</u> <u>SIDECAR Web sur le site douane.gouv</u>





# Informations demandées dans la convention d'habilitation

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre demande d'adhésion au service en ligne SIDECAR Web. En cas d'inexactitude ou de formulaire incomplet, les services de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) ne pourront pas traiter votre demande.

### • <u>Cadre 1 – Identification de l'opérateur bénéficiaire du remboursement partiel de la TICPE :</u>

Les informations demandées sont les suivantes :

- raison sociale de l'entreprise bénéficiaire du remboursement ou nom/prénom de l'exploitant le cas échéant ;
- adresse du siège social de l'entreprise ou de l'exploitant bénéficiaire du remboursement ;
- pays du siège social de l'entreprise ou de l'exploitant bénéficiaire du remboursement ;
- numéro de TVA intracommunautaire de l'entreprise ou de l'exploitant bénéficiaire du remboursement ;
- désignation du régime de remboursement : le bénéficiaire précise le régime pour lequel il souhaite utiliser le service en ligne SIDECAR Web (régime de remboursement aux transporteurs routiers de marchandises ou régime de remboursement aux exploitants de transport public en commun de voyageurs).

#### • <u>Cadre 2 – Identification du signataire de la convention :</u>

Les informations demandées sont les suivantes :

- nom et prénom de la personne physique signataire de la convention ;
- qualité du signataire (président, directeur général, gérant...);
- courriel (adresse de messagerie électronique de la personne signataire, à laquelle pourra être transmise la convention signée par l'autorité compétente);
- numéro de téléphone auquel le signataire, responsable de la convention, peut être joint.

#### • <u>Cadre 3 – Désignation des comptes utilisateurs douane.gouv à habiliter :</u>

Cette rubrique permet de désigner les comptes utilisateurs douane.gouv auxquels un droit est attribué pour l'utilisation du service en ligne SIDECAR Web.

Pour cela, les informations suivantes sont nécessaires :

- nom et prénom de l'utilisateur du compte à habiliter ;
- identifiant du compte douane.gouv (identifiant choisi par l'utilisateur lors de son inscription sur le site);
- adresse courriel (adresse mentionnée par l'utilisateur lors de son inscription sur le site) ;
- type de droit SIDECAR Web à attribuer.

Les informations reprises dans votre espace personnel (identifiant, nom, prénom et adresse courriel) du site douane.gouv, doivent correspondre exactement aux données renseignées sur la convention.



Il existe plusieurs types de droits SIDECAR Web, détaillés dans le tableau suivant :

Droit	Permet à l'utilisateur de :
1. Consulter	- consulter les données d'identification ;
	– consulter les références bancaires ;
	- consulter le parc de véhicules ouvrant droit au remboursement ;
	<ul> <li>– consulter les pièces justificatives ;</li> </ul>
	<ul> <li>– consulter les coordonnées du bureau de douane gestionnaire ;</li> </ul>
	<ul> <li>– consulter l'historique des télédéclarations.</li> </ul>
2. Préparer	- saisir et mettre à jour les données d'identification, les références bancaires et le parc de véhicules ouvrant droit au remboursement ;
	<ul> <li>gérer la préparation d'une ou de plusieurs demandes de remboursement (créer, modifier, supprimer et sauvegarder une demande en mode « brouillon »);</li> </ul>
	– associer les pièces justificatives à la demande ;
	<ul> <li>– consulter les coordonnées du bureau gestionnaire ;</li> </ul>
	<ul> <li>– consulter l'historique des télédéclarations.</li> </ul>
3. Valider	- valider et transmettre une demande de remboursement (initiale et rectificative) ;
<u>Vous devez</u>	<ul> <li>saisir et mettre à jour les données d'identification, les références bancaires et le parc de véhicules ouvrant droit au remboursement ;</li> </ul>
<u>moins un</u> <u>utilisateur</u> ayant le droit	- gérer la préparation d'une ou de plusieurs demandes de remboursement (créer, modifier, supprimer et sauvegarder une demande en mode « brouillon » ainsi que les pièces justificatives associées) ;
<u>« valider »</u>	- consulter les coordonnées du bureau gestionnaire ;
	<ul> <li>– consulter l'historique des télédéclarations.</li> </ul>

#### • <u>Cadre 4 – Désignation des comptes utilisateurs douane.gouv auxquels des habilitations doivent</u> <u>être retirées :</u>

Cette rubrique permet de désigner les comptes utilisateurs douane.gouv auxquels un droit d'utilisation doit être retiré. Les informations demandées sont les mêmes que pour la désignation des comptes à habiliter.

#### • <u>Signature de la convention :</u>

Le lieu et la date de signature de la convention doivent être renseignés.

La signature du représentant légal du bénéficiaire est obligatoire. Elle peut être manuscrite ou électronique.

Si la convention n'est pas signée par le représentant légal de la société, une délégation de signature doit accompagner la convention.

#### • <u>Envoi de la convention :</u>

La convention dûment remplie et signée doit être transmise au bureau de douane de Lesquin, soit par courriel soit par courrier.

Après réception et contrôle de sa recevabilité, la convention vous sera renvoyée signée par l'autorité compétente. Vous pourrez alors accéder au service en ligne SIDECAR Web.